



**MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUEBEC**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 478-2013

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le **n° 478-2013** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 6 mai 2013 règlement modifiant le règlement de construction n° 438-2009.

AVIS PUBLIC, est aussi donné, que le règlement **n° 478-2013** a été approuvé par la MRC de Pierre-De Saurel à sa séance ordinaire du 12 juin 2013.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 20^e jour de juin 2013.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier